



LETTRE D'INFORMATION DU 17 OCTOBRE 2020

Chers adhérentes et adhérents,

Nous espérons que vous allez tous bien.

Les dernières déclarations et décisions du gouvernement nous conduisent ce jour à refaire un point de notre situation.

La Seine-et-Marne reste certes en situation de zone d'Alerte, mais nous subissons désormais des contraintes supplémentaires applicables à l'Île-de-France. Quelles sont les conséquences pour nos activités ?

Un couvre-feu de 21h00 à 06h00 prend effet ce samedi et durera au minimum 4 semaines, voire 6 comme le souhaiterait le gouvernement. Sur ce point notre association ne sera pas impactée puisque nos cours les plus tardifs se terminent à 20h30.

Malheureusement, d'autres mesures vont perturber nos activités ; en effet, nous avons reçu un mail de la mairie hier soir, vendredi 16 octobre à 20h30, nous prévenant que les activités sportives pour adultes ayant lieu dans les gymnases en journée et dans les écoles en fin de journée ne seraient pas autorisées par la Préfecture. Nous avons pu joindre le maire Jean-Luc Servières et son premier adjoint Julien Bousange au téléphone ce matin : cette information était alors en attente de confirmation par la Préfecture ; c'est chose faite puisque nous venons de recevoir l'arrêté préfectoral précisant les modalités imposées par les directives gouvernementales.

Vous l'avez compris nos activités sportives sont suspendues à partir de lundi 19 octobre pour une période minimale de 4 semaines, voire 6. Nous vous tiendrons informés dès que possible de la date de reprise des cours.

Nous savons que l'aspect financier est un point sensible pour certains d'entre vous. Comme nous l'avons déjà dit à celles et ceux qui nous ont interrogés : nous ne revivons pas la même situation que celle de la fin de saison dernière car dans l'hypothèse où nous serions contraints de cesser nos activités sportives, même temporairement, tous les adhérents seront partiellement remboursés au prorata du temps de pratique ; c'est un engagement ferme du Codir d'EnerGym.

Un bilan sera établi à la fin du premier trimestre ; d'ores et déjà, le Codir a décidé de différer la mise en banque des chèques d'octobre et novembre. Nous reviendrons vers vous pour vous exposer en détail la procédure de remboursement qui sera mise en place.

Par ailleurs, nous vous informons que la tenue de notre Assemblée Générale, que nous avions prévue début novembre, est aujourd'hui suspendue aux clarifications que doit nous apporter la mairie.

Sachez que cette situation est très difficile pour nous bénévoles du Codir qui comme tout un chacun payons notre cotisation, donnons de notre temps et faisons tout notre possible pour sauver notre association avec pour objectif principal de ne pénaliser ni les adhérents ni les animateurs.

Bien cordialement.
Le Codir d'EnerGym